

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Envoyé en préfecture le 17/10/2014
Reçu en préfecture le 17/10/2014
Affiché le

Berser
Levrault

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mille quatorze, le 10 Octobre à 10h15,
légalement convoqué le 26 septembre,

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à
CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

NOMBRE DE DELEGUES

Etaient présents :

EN EXERCICE : 49
PRESENTS : 37
VOTANTS : 37
POUVOIR : 0

Mme RACHEL PAILLARD, MM. Christophe CORBEAUX, François MOURRA, Vice-Présidents

N°135-14

MM Bertrand AUDEBERT, Francis BLIN, François BOITEUX, Richard BURDAL, Patrick CAPPY, Alain CHARPENTIER, Frédéric CHARPENTIER, Pierre CHARLES, Jean-Pierre COLPIN, Annie COULON, Charles DE COURSON, Claude GUICHON, Christophe GUILLEMOT, Alain CAILLET (suppléant de Jean HUGUIN), Cédric JACQUARD (suppléant de Yannick KERHARO), Pierre LABAT, Jean-Claude LANZLOTH, Jean-Louis LEROY, René MAIZIERES, Jean-François MARTINELLO, Jean-Pierre MASIUK, André MELLIER, Olivier MEUNIER, Claude PERDREAU, Pascal PERROT, Sylvie PICHELIN-NANSOT, Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Janick SIMONNET, membres.

OBJET :
Subvention exceptionnelle

Etaient excusés :

Mme Valérie BEAUVAIS, MM. Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Jacky DESBROSSE, Gilles DULION, Alain FRIQUOT, Michel GUILLOU, René HANOT, Jean-Paul LEMOINE, François MAINSANT, Daniel MAIRE, Sébastien VACELLIER, membres,

M. le Président expose que l'Association « la Main de Massiges » a déposé une demande de subvention auprès du Syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical d'attribuer la somme de 2000 € de subvention exceptionnelle afin d'apporter une aide financière à cette association marnaise.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité attribuent, à l'unanimité, la somme de 2000 € de subvention exceptionnelle à l'Association « la Main de Massiges » et précisent que les crédits sont prévus au budget 2014

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

ORIGINAL

Pour extrait conforme
Le Président



P. DESAUTELS

Certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération transmise à la
Préfecture le :

17 OCT. 2014

DATE DE CONVOCATION

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 49
PRESENTS : 37
VOTANTS : 37
POUVOIR : 0

N°136-14

OBJET :
**Adhésion FNCCR :
Communications
électroniques**

L'an deux mille quatorze, le 10 Octobre à 10h15,
légalement convoqué le 26 septembre,

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à
CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

Mme RACHEL PAILLARD, MM. Christophe CORBEAUX, François MOURRA, Vice-Présidents

MM Bertrand AUDEBERT, Francis BLIN, François BOITEUX, Richard BURDAL, Patrick CAPPY, Alain CHARPENTIER, Frédéric CHARPENTIER, Pierre CHARLES, Jean-Pierre COLPIN, Annie COULON, Charles DE COURSON, Claude GUICHON, Christophe GUILLEMOT, Alain CAILLET (suppléant de Jean HUGUIN), Cédric JACQUARD (suppléant de Yannick KERHARO), Pierre LABAT, Jean-Claude LANZLOTH, Jean-Louis LEROY, René MAIZIERES, Jean-François MARTINELLO, Jean-Pierre MASIUK, André MELLIER, Oliver MEUNIER, Claude PERDREAU, Pascal PERROT, Sylvie PICHELIN-NANSOT, Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Janick SIMONNET, membres.

Etaient excusés :

Mme Valérie BEAUVAIS, MM. Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Jacky DESBROSSE, Gilles DULION, Alain FRIQUOT, Michel GUILLOU, René HANOT, Jean-Paul LEMOINE, François MAINSANT, Daniel MAIRE, Sébastien VACELLIER, membres,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale d'élus locaux qui existe depuis 1934 et intervient dans plusieurs domaines, dont les communications électroniques. Dans ce domaine, elle assure plusieurs types de missions au bénéfice des collectivités qui en sont membres

Pour les communications électroniques, la FNCCR a œuvré depuis de nombreuses années pour mettre à la disposition de ses collectivités adhérentes un cadre adapté à l'utilisation des appuis électriques par les lignes de communications électroniques et au cofinancement des enfouissements coordonnés de ces différents réseaux. Elle a notamment élaboré des amendements législatifs puis, ceux-ci ayant été adoptés, elle a produit des modèles de conventions acceptés par France Télécom qui s'engage à prendre en charge financièrement une part du coût des travaux d'enfouissement.

Cette implication a été prolongée plus récemment par le soutien de la FNCCR au déploiement du très haut débit (THD) sur l'ensemble du territoire national grâce à la fibre optique, en promouvant la solidarité financière (péréquation) en faveur des zones rurales, sur la base de la loi proposée en 2009 par son Président, le sénateur Xavier Pintat.

La FNCCR milite pour que le dispositif de péréquation du fonds pour la solidarité numérique (FSN), soit pérennisé sous la forme du fonds national d'aménagement numérique des territoires (FANT) prévu par la loi Pintat. Sa proposition de création, sous forme d'établissement public, d'une agence nationale de péréquation des réseaux de communication électronique, pour assurer de manière pérenne le portage institutionnel du FANT et la mission de coordination nationale et d'appui aux RIP a été reprise dans le programme France Très Haut Débit lancé par le gouvernement.

ORIGINAL

Pour aider ses adhérents à accomplir leurs missions dans ce domaine, elle les documente en temps réel (essentiellement via internet) sur l'actualité juridique et les possibilités de financement, leur fournit divers modèles de documents (conventions d'enfouissement coordonné, conventions d'utilisation des appuis aériens du réseau de distribution d'électricité), et conseils méthodologiques (élaboration des schémas directeurs d'aménagement numérique des territoires...). Elle favorise également les partages d'expérience entre adhérents et avec des intervenants extérieurs grâce à ses nombreuses réunions spécifiques au secteur des communications électroniques (Journées d'Études, rencontres techniques et groupes de travail).

Afin de bénéficier des outils et services de la FNCCR, le Président propose l'adhésion à cette association.

L'exposé entendu, le Comité Syndical décide :

- L'adhésion à la FNCCR au titre des communications électroniques,
- Le paiement de la cotisation annuelle selon le barème et le devis fournis
- D'autoriser le président à signer tout document permettant l'adhésion

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération transmise à la
Préfecture le **7 OCT. 2014**

Pour extrait conforme
Le Président



P. DESAUTELS